RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

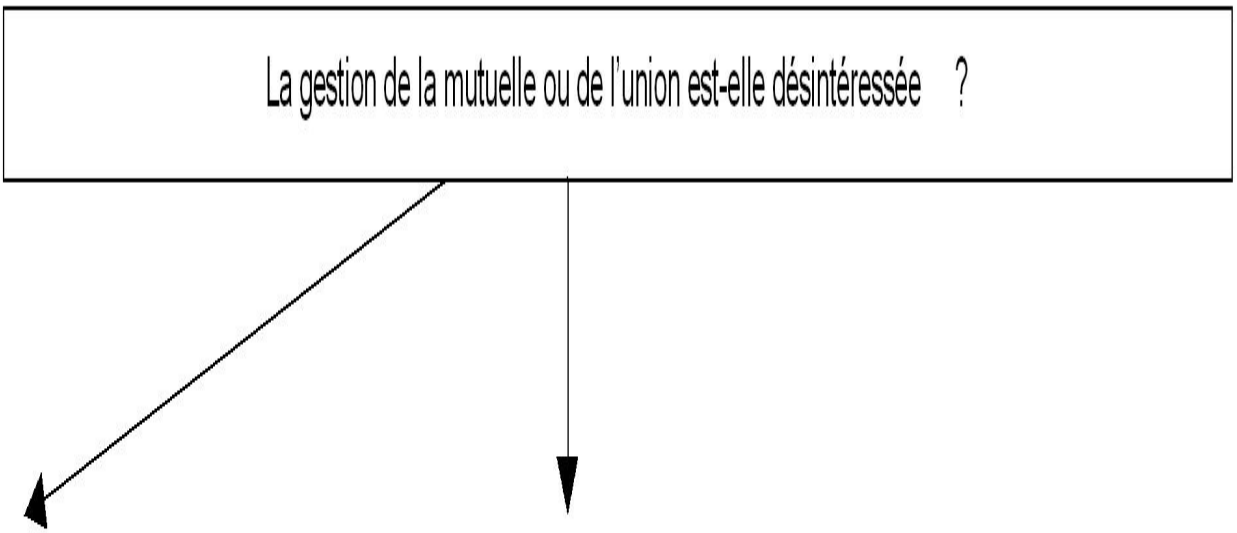
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000176-22/04/2013
Date de publication : 22/04/2013

Autres annexes

ANNEXE - IS - Critère d'appréciation de la non lucrativité - Démarche à suivre par chaque mutuelle ou chaque union régie par le livre I ou le livre III du code de la mutualité

ETAPE 1



Non :

La mutuelle ou l'union est imposable aux impôts commerciaux

Oui :

ETAPE 2 :



Non :

Oui :

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

IS – Régimes sectoriels – Régime fiscal des mutuelles et de leurs unions régies par les livres I et III du code de la mutualité